

Le 11 décembre 2019

## **Lettre de deux psychologues dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse**

Mesdames, messieurs,

Cette courte lettre a pour objectif d'informer la présidente, les vice-présidents et les commissaires de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse des vives inquiétudes de trois psychologues œuvrant au sein du service de psychologie de la Direction Jeunesse du CIUSSS de la Capitale Nationale, anciennement, les Centres Jeunesses.

En tant que psychologues ne travaillant qu'exclusivement avec le Directeur de la Protection de la Jeunesse (DPJ), nous entretenons de vives inquiétudes face à la tangente que prennent les services psychosociaux liés au DPJ. En effet, nous sommes à l'aire de la rapidité, où la pratique professionnelle est au service des enjeux financiers, et où l'efficacité prime sur la qualité des services rendus aux enfants et à leur famille. Le système place les professionnels en situation de doubles contraintes : faire mieux et plus, en moins de temps. Dans notre domaine, le service psychologique de la Direction Jeunesse, pour l'ensemble de la Capitale Nationale, ne compte qu'une quinzaine de professionnels, alors que nos mandats sont multiples : psychothérapies offertes aux enfants et aux adolescents, évaluations psychologiques des enfants et des adolescents, expertises psycholégales (évaluation psychologique des capacités parentales et expertises psychosociales), et consultants auprès des intervenants sociaux et les éducateurs. La liste d'attente du service de psychologie est longue, trop longue, sachant que dans la vie d'un enfant, pouvoir intervenir rapidement peut faire toute la différence. D'autre part, sur la base des données probantes, on nous demande d'offrir des traitements de durée toujours plus courte et d'orientation psychothérapeutique précise. Or, les données probantes sur lesquelles les instances publiques s'appuient ne proviennent pas de notre clientèle, victimes de traumatismes complexes. Le programme québécois de psychothérapie pour les troubles mentaux (PQPTM), dont il est prévu le déploiement dans l'ensemble du réseau public de la santé, est à ce titre extrêmement préoccupant, puisqu'il dicte au psychologue une manière d'aborder une symptomatologie précise, au détriment de son expertise et de son jugement clinique. Il nous est demandé de nous centrer sur le symptôme et/ou un comportement manifeste, dans l'ici et le maintenant. Mais, la souffrance des enfants, et de leurs parents, prend racine dans leur histoire. En faisant fi de cette histoire, on nie un vécu avec lequel les enfants doivent composer et auquel ils ont besoin de donner un sens. Nous demeurons en surface et nous contribuons à la répétition intergénérationnelle des problématiques. Nous regrettons que les décisions prises relativement aux services psychologiques offerts aux enfants le soient sans que nous soyons consultés.

L'appareil administratif semble mal connaître et comprendre les enjeux professionnels et personnels des individus travaillant auprès d'individus polytraumatisés. Être au contact, quotidiennement, avec les expériences de vie douloureuse, tant des enfants que de leurs parents,

rend chaque professionnel qui œuvre au sein du DPJ vulnérable à ce que l'on appelle la « fatigue de compassion » et au « traumatisme vicariant ». De plus, les agressions, les menaces, le mépris et le rejet sont des comportements et attitudes auxquels doivent faire face de manière récurrente les intervenants, les éducateurs et les psychologues. Finalement, la gestion des risques fait partie intégrante de l'emploi et en ce sens, fait partie du quotidien. Compte tenu de la charge psychologique que cela représente, et devant le peu le manque de compréhension et de soutien des instances supérieures, le personnel s'épuise et se relaie; le problème de rétention des professionnels (arrêts de travail, départs) est l'un des symptômes de cette charge psychologique. Il est impensable de croire qu'un individu puisse prendre soin d'autrui de manière adéquate s'il ne se sent pas lui-même soutenu et compris par ses instances supérieures. Par ailleurs, il est connu et reconnu, que les enfants victimes de sévices vécus dans la sphère relationnelle ont besoin de stabilité. Chaque changement en ce qui a trait au donneur de soins est susceptible de retraumatiser l'enfant et les parents expriment leur fatigue de devoir « se raconter » encore et encore.

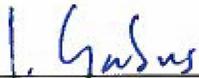
Des solutions devraient être envisagées, pour les professionnels et les familles d'accueil, afin d'augmenter la qualité des services rendus. Précisément, nous pensons que cela passerait en majeure partie par de la formation de qualité auprès des intervenants et des familles d'accueil. Le trauma est une notion complexe et peu connue des professionnels, particulièrement lors des premières années de pratique. Dans un milieu où la majorité des enfants et des parents chapeautés par le DPJ ont subi des traumas sévères et chroniques au cours de leur vie, il est aberrant que les intervenants soient aussi peu outillés pour comprendre la nature et les conséquences du trauma. Pour que ces enfants et leurs parents se sentent compris, il est nécessaire que les intervenants qui les entourent soient habilités à les comprendre. Il est utopique de penser que des usagers du système, se sentant souvent brimés de leurs droits, s'investiront dans un processus de changement, s'ils sentent que leur vécu et leur présent demeurent incompris des individus mandatés pour les aider. Pour bien aider, il faut bien comprendre. Il est tout aussi utopique de penser que les formations de courte durée suffisent. La formation devrait être faite de manière continue et régulière, pour permettre aux intervenants d'assimiler et d'appliquer leurs apprentissages. Les professionnels désireux de parfaire leurs connaissances doivent souvent déboursier, et, de surcroît, empiéter sur leur temps personnel pour se former. Cet enjeu est tout aussi vrai pour les familles d'accueil, qui, sans avoir le mandat d'aider ou de traiter les jeunes, doivent leur offrir un environnement propice à leur développement personnel. Il leur est fréquemment difficile d'agir à titre de milieu sécurisant puisque ces dernières sont souvent peu conscientes de la nature des difficultés que peuvent présenter des jeunes dont le développement est compromis (difficulté sur le plan de l'attachement, régulation affective, etc.). Ainsi, elle peine parfois à intégrer les enfants dans leur famille, ce qui entraîne un nouveau rejet de l'enfant. Autant pour les intervenants que les familles d'accueil, le manque de formation diminue la qualité des services et, ultimement, enlève des enfants traumatisés dans un système traumatisant. Par ailleurs, les formations centrées sur le trauma devraient cibler autant le développement professionnel que personnel. C'est-à-dire que les connaissances théoriques sont, et demeureront importantes, toutefois, la réaction personnelle de l'individu (cette manière individuelle, propre à chacun, de répondre au trauma) à réagir au trauma l'est tout autant. Même la meilleure des formations théoriques ne pourra permettre à un individu d'assurer une relation sécurisante auprès d'un enfant et sa famille, si celui-ci est envahi par ses propres réactions face au rejet et à l'agressivité dont peuvent faire preuve les individus ayant subi de multiples traumatismes. Le manque de compréhension personnelle face au trauma pourrait probablement expliquer de manière significative la difficulté de rétention du personnel et le recrutement des familles d'accueil. Il est désolant de constater que, malgré la détresse évidente des

différents acteurs gravitant autour des enfants sous la protection de la jeunesse et leur famille, une approche axée sur la performance est préconisée. Cela laisse à penser que les gestionnaires et les décideurs pourraient également bénéficier de formation, ou à tout le moins, se montrer plus à l'écoute des messages qui leur sont transmis par les professionnels opérants sur le terrain.

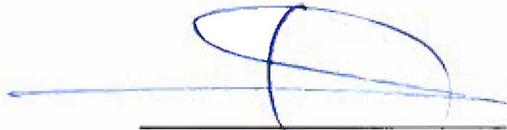
En résumé, l'individu traumatisé adoptera souvent des comportements et des attitudes traumatisantes. Pour assurer la qualité des services, les intervenants et les familles d'accueil devraient être formés sur le plan professionnel (quant à la nature même du trauma et de son impact sur le système affectif de l'enfant et de l'adulte) et personnel (quant aux réactions individuelles que le trauma peut faire ressurgir lorsqu'on y est confronté). Concernant le service psychologique en tant que tel, nous sommes d'avis que des budgets devraient être alloués pour augmenter le nombre de professionnels, ainsi que pour offrir de la supervision clinique. Également, que les instances supérieures nous consultent en ce qui a trait l'évolution des services psychothérapeutiques offerts aux enfants et ce, pour leur intérêt.

Nous serions intéressés à en discuter plus largement avec vous. N'hésitez pas à nous interpeler si vous en avez le besoin.

Bonne continuation dans cette initiative qui, à notre avis, est nécessaire.



Joelle Gabus, psychologue



Thibaut Sériès, psychologue

